

VILLE DE



Rapport annuel pour l'accessibilité



Année 2024.



THEMATIQUES

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	6
3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux.....	15
4. Point sur diverses actions communales et intercommunales.....	27
5. Services de transports collectifs et intermodalité	28
6. Point sur les ERP privés	28
7. Point sur les logements locatifs sociaux.....	29
8. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	29

1. Données générales

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46 :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville» (code général des collectivités territoriales, article L.2143-3).

Les principales missions de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

A CESTAS, cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2010.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle instaure, pour les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public de 1^{er} à 5^{ème} catégorie (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), l'obligation de réaliser les travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce document est un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de CESTAS a adopté son Ad'AP lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2015 (délibération 5/10).

Cet Ad'AP, enregistré sous le numéro P03306315642 a été approuvé par les services de l'Etat le 22 décembre 2015. Il concerne 54 établissements sur 9 ans pour un investissement global d'environ 1 500 000 euros.

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de CESTAS compte, au 1^{er} janvier 2024 (source INSEE), 16 789 habitants. Son territoire a une superficie de 100 km². Son siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS.

Elle est située dans l'agglomération bordelaise et est membre de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde avec les communes de Canéjan et de Saint Jean d'Ilac.

La commune ne dispose pas de Plan de Déplacement Urbain (PDU).

1.2. Informations administratives de la CCA

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010.

Par arrêté n°SG/2021/241 en date du 23 juin 2021, le Maire a établi la liste des membres de la CCA.

Par arrêté n°SG/44/2024 en date du 19 février 2024, l'association APF France Handicap a intégré la CCA.

Présidée par le Maire Pierre DUCOUT, suppléé par Madame Anne-Marie REMIGI, adjointe déléguée à la santé, la solidarité et au service aux aînés, elle est composée :

1/D'élus représentant la commune ;

- Monsieur Henri CELAN, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX, Conseiller Municipal délégué aux bâtiments communaux,
- Madame Anne-Marie REMIGI, Adjointe à la santé, la solidarité et au service aux aînés,
- Madame Agnès OUDOT, élue de la liste Demain CESTAS,

2/D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap :

- L'ADIAPH (Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées),
- Espace 33 (Association dédiée aux personnes en situation de handicap et à leur famille),
- APF France Handicap (Association qui défend les droits des personnes handicapées et de leurs familles et lutte contre les discriminations).

3/D'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- Club Chez Nous,
- Club Jours d'Automne,

4/De représentants des acteurs économiques et des usagers :

- CE2C : Club des entreprises de Cestas et Canéjan,
- Centre commercial de Gazinet : Intermarché,
- Centre commercial du Bourg : Super U,
- CLCV : Consommation, logement, cadre de vie,

- Régie des Transports de la CDC Jalle-Eau Bourde,

5/De fonctionnaires représentant les services municipaux :

- CCAS : Centre Communale d'Action Sociale,
- Services techniques bâtiments,
- Services techniques voirie,
- Secrétariat Général,

La commission a adopté son règlement de fonctionnement lors de sa réunion du 23 septembre 2021.

En 2022, la commission s'est réunie le 8 décembre à 17h30 à l'hôtel de ville.

En 2023, elle s'est réunie le mardi 12 décembre à 14h30 à l'hôtel de ville.

Le présent rapport reprend les actions menées en 2024 et les actions programmées pour 2025.

2. Voirie et espaces publics

La Commune poursuit sa politique de mise en accessibilité des espaces publics :

- Pour traiter prioritairement les points stratégiques, à savoir les zones urbanisées sur lesquelles les continuités représentent un réel enjeu en matière de déplacement
- Pour répondre aux besoins urgents des usagers dès qu'une demande expresse est formulée.

Elle est amenée à intervenir au sein des périmètres prédéfinis dans le PAVE mais également en dehors en cas de nécessité.

Ces travaux sont principalement réalisés dans le cadre de la régie communale.

5 zones identifiées dont les espaces publics devant être traités de façon prioritaire au regard du contexte de la commune ont été identifiées : le Bourg, le centre de Gazinet, Toctoucau, Réjouit et Pierroton.

Les objectifs de la commune sont :

- de renforcer la sécurité des déplacements doux (piéton et cycle) au sein de ses pôles de centralité,
- de poursuivre le maillage de circulation douce (piéton et cycle) pour relier les différents pôles de centralité entre eux,
- d'assurer le maillage de liaisons douces (piétons et cycle) pour rejoindre les points d'accès aux modes de transports en commun (gare TER et arrêts de bus),
- d'assurer des perméabilités et des continuités de liaisons douces dans les opérations nouvelles et qui se raccordent au maillage existant.

Ces objectifs ont été inscrits dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

A ce jour, il existe plus de 80 places de stationnement pour personnes handicapées sur le domaine public de la commune, principalement dans les hyper-centres et à proximité des établissements recevant du public.

A ces places sur le domaine public, viennent s'ajouter celles générées par les activités tertiaires et de commerces.

2.1 Les réalisations 2024 sur la voirie et les espaces publics.

2.1.1 – Les opérations de mise en œuvre de revêtement des trottoirs : mise en accessibilité des continuités piétonnes.

Dans le cadre de la campagne annuelle de revêtements des trottoirs en enrobés, l'accessibilité est systématiquement prise en compte. Les principaux travaux réalisés sont :

- Revêtement des continuités piétonnes,
- Réalisation d'entourages en pavés autour des obstacles pour un éveil de la vigilance,
- Traitement des ressauts,
- Mise aux normes des passages piétons (abaissement de bordures + dalles podotactiles),
- Déplacement du mobilier urbain faisant obstacle à l'accessibilité (poteaux de signalisation / candélabres).

Les rues suivantes ont été traitées en 2024 :

Secteur Bourg : 65 000 € TTC

Lou Mespley / Avenue des Gemmeurs / Avenue des Tazuzins

Secteur Gazinet : 100 000 € TTC

Champ Rollet / Traversière / Bois du Gros Chêne / Cantegrit / Estelle / Haoutou / Chambrelent

Secteur Rejouit : 35 000 € TTC

Victor Baltard / Bois du Chevreuil / Nid de l'Agasse

De plus, la continuité piétonne en direction de la Pépinière d'entreprises sur le chemin de Marticot a été mise en accessibilité.

La mise en conformité de mobilier urbain (potelets de voirie) a également été effectuée au niveau du chemin des Pierrettes et du parvis de l'église.

2.1.2 – Les autres travaux réalisés sur le domaine public

- **Avenue du Baron Haussmann / Place du Souvenir :**
Mise en accessibilité des continuités piétonnes autour de la Médiathèque et des commerces.



- **Chemin de Seguin :**

Aménagement d'une voie verte (suite et fin) et mise en accessibilité de la continuité piétonne (accès principal au Bourg).





- **Chemin de Pujau :**

Aménagement d'une voie verte et mise en accessibilité des continuités piétonnes (Chemin de Pujau / Chemin des Boutiques).





Pépinière d'entreprises :
Création d'une place de stationnement PMR

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 033-213301229-20241220-DELIB_43_6_2024-DE



- **Médiathèque / Halle du Centre culturel :**
Création d'une place de stationnement PMR.



- **Résidence Magnolias**
Réfection du parking et traitement des continuités piétonnes.



3. Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux

3.1-Récapitulatif des actions réalisées

Bâtiments	Travaux réalisés	Année de réalisation
Ecole Maternelle de Maguiche	Création WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole primaire des Pierrettes	Réfection du cheminement piéton, mise aux normes de l'escalier (signalétique) et des circulations + création WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole maternelle du Bourg	Reprise des seuils et mise en place de crémone sur les portes tierces	Antérieur à 2021
Ecole élémentaire de Maguiche	Création d'un WC PMR	Antérieur à 2021
Ecole Maternelle de Réjouit	Installation d'une porte d'entrée accessible PMR	Antérieur à 2021
Ecole primaire du Bourg	Création WC PMR, mise en place de contraste visuel et de bandes podotactiles	Antérieur à 2021
Ecole primaire de Réjouit	Création WC PMR	Antérieur à 2021
RPA Eva Gazinet	Réalisation d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Salle de la Briquetterie	Réalisation d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Halle polyvalente du Bouzet	Mise en accessibilité de l'accès à la salle	Antérieur à 2021
Hôtel de ville	Création de WC PMR	Antérieur à 2021
Salle de Rinck Hockey	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Ecole de musique Jean Moulin	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Agence postale de Réjouit	Installation d'une porte d'entrée accessible PMR	Antérieur à 2021
Maison de quartier de Réjouit	Création d'un accès PMR	Antérieur à 2021
Office socio culturel	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Tennis couvert	Création d'une rampe d'accès PMR	Antérieur à 2021
Ecole maternelle Maguiche	Signalétique à consolider	2022

Ecole primaire Pierrettes	Signalétique à consolider	2022
Ecole maternelle Bourg	Signalétique à consolider	2022
Ecole maternelle Parc	Signalétique à consolider	2022
Ecole primaire Maguiche	Signalétique à consolider	2022
Les Bons petits diables	Signalétique à consolider	2022
Ecole maternelle Pierrettes	Signalétique à consolider	2022
Ecole maternelle Réjouit	Signalétique à consolider	2022
Ecole primaire Bourg	Signalétique à consolider	2022
Ecole primaire Réjouit	Signalétique à consolider	2022
Eglise	Signalétique porte d'entrée	2022
Foyer Léo Lagrange	Rampe d'accès PMR et porte d'entrée principale	2022
Hôtel de Ville	Signalétique à consolider	2022
Salle de basket Raymond Subrenat	Mise en place de la signalétique PMR dans la tribune	2022
Halle polyvalente du Bouzet	Création WC et douche PMR dans les loges	2022
Piscine	Mise en accessibilité de la banque d'accueil	2022
Maison de quartier des Fleurs d'Ajoncs	Création d'une rampe d'accès PMR	2022
Salle des fêtes Gazinet	Mains courantes à installer Eclairage à reprendre devant l'entrée Changement de 2 portes d'entrée en 2 portes tierces	2023
Salle omnisports rink hockey	Mise aux normes des portes à l'accès PMR et pose barre d'appui	2023
Ecole maternelle du Bourg	Création d'un bloc sanitaire comprenant un ensemble WC/douche PMR	2023
Bâtiment des	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023

transports		
Hôtel de Ville	Modification de la porte d'accès au bureau CNI/Passeports pour le rendre accessible aux PMR	2023
Ecole élémentaire de Réjouit	Réfection partielle de la cour de l'école avec mise en accessibilité de 3 classes avec traitement des seuils	2023
Complexe sportif du Bouzet	Modernisation de l'éclairage des salles de rink hockey, gymnastique, tennis de table et hand-ball pour prise en compte du handicap visuel	2023
Centre technique municipal	Aménagement des bureaux avec mise en accessibilité PMR systématique	2023
Médiathèque	Installation d'une porte automatique	2024
Halle du Centre culturel	Création de WC PMR + porte	2024
Salle de la Briquetterie	Création de WC PMR + réfection des sols	2024
Micro crèche	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023/2024
Salle des fêtes de Gazinet	Création WC PMR	2024
Salle omnisports rink hockey	Pose de signalétique et poignées de tirage	2024
Halle polyvalente du Bouzet	Pose d'éclairage LED modulable en intensité	2024
Boulodrome	Bâtiment entièrement construit aux normes PMR	2023/2024 2025 pour les WC PMR
Ateliers municipaux	Création d'une rampe d'accès PMR pour l'accueil des usagers	2024

Exemples de réalisations 2024 :

Médiathèque

Installation d'une porte automatique.



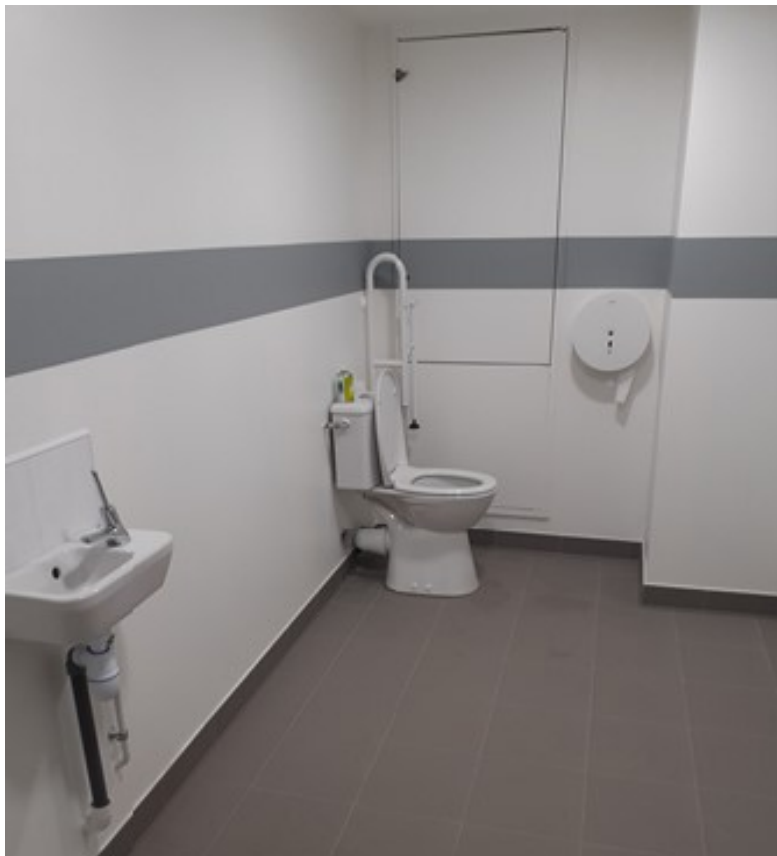
Halle du Centre culturel
Création de WC PMR
Installation d'une porte PMR (côté halle).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 033-213301229-20241220-DELIB_43_6_2024-DE



Salle de la Briqueterie
Création de WC PMR.



Création d'une micro-crèche "Maguiche - Pas à Pas" accessible

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le **S²LOW**
ID : 033-213301229-20241220-DELIB_43_6_2024-DE



Salle des fêtes de Gazinet :

Installation de plusieurs portes PMR et création d'un WC PMR



Crèche "Les Bons Petits Diables" :
Installation d'une porte PMR (entrée).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20241220-DELIB_43_6_2024-DE

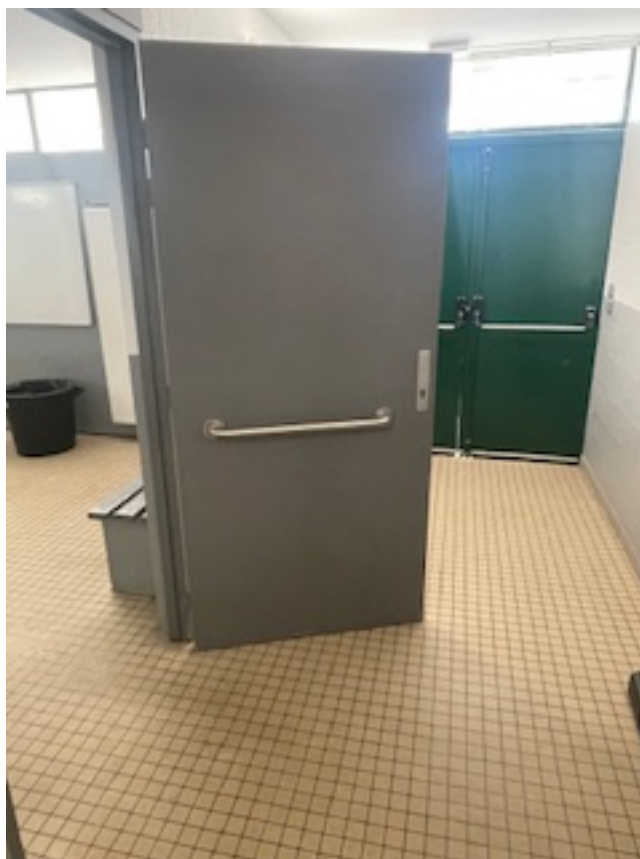


Ateliers municipaux – Accueil des usagers :
Création d'une rampe PMR.



Salle de Rink Hockey et de danse du Complexe sportif du Bouret
Pose de signalétique et de poignées de tirage dans les vestiaires

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 033-213301229-20241220-DELIB_43_6_2024-DE



Exemples d'investissements réalisés en 2024 :

Date	Service	Lieu	Désignation	Montant TTC
2024	Voirie	Commune	Campagne annuelle de réfection des trottoirs	200 000 €
2024	Voirie	Commune	Mise en accessibilité des continuités piétonnes sur le domaine public	129 749.29 €
2024	Technique	Pépinière d'entreprise	Création d'un stationnement PMR	1 500 €
2024	Technique	Médiathèque/ halle du centre culturelle	Stationnement PMR - porte automatique - WC PMR- porte PMR halle	75 500 €
2024	Technique	Salle de la Briqueterie	Création de WC PMR	22 000 €
2024	Technique	Résidence Magnolias	Réfection du parking et traitement des continuités piétonne	45 000 €
2024	Technique	Salle des fêtes de Gazinet	Porte PMR	15 000 €
2024	Technique	Crèche les bon petits diables	Porte PMR	4 800 €
2024	Technique	Atelier municipaux	Rampe d'accès pour l'accueil des usagers	2 500 €
TOTAL				496 049.29 €

3.2 - Suivi de l'ADAP, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude, demande de dérogation, difficultés rencontrées.

En ce qui concerne les projets globaux d'aménagement et les difficultés techniques rencontrées, des études sont en cours.

Sites	Accessibilité avec études avancées, projets globaux d'aménagement et de travaux à l'étude et demande de dérogation	
Chapelle Gazinet	Contraste visuel à mettre en œuvre sur l'estrade	A intégrer dans le cadre des travaux de remplacement du sol souple prévus en 2025.
Club Jours d'Automne	Modification des sanitaires	Difficultés techniques
Halle polyvalente du Bouzet	Modification des sanitaires	Fait: finitions à réaliser (barre de tirage / logo PMR)
Maison Lacassagne	Construction de bâtiments pour le CCAS	Maîtrise d'oeuvre en 2025 pour Travaux fin 2025
Club des jeunes du Bourg	Eclairage extérieur entrée principale à installer	Reporté en 2025
Maison pour Tous Réjouit	Construction d'une Maison Pour Tous	Maîtrise d'oeuvre en cours Travaux en 2025
Club house Rugby	WC PMR à réaliser en lieu place d'un wc actuel Signalétique à reprendre	Offre de WC PMR à proximité immédiate (extension des vestiaires)
Club house SAGC tennis	Ressaut porte d'entrée à reprendre Pose de 1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches (2U) Barre d'appui / lavabos et cuvette à changer Portes à changer (4 U)	A programmer
Salle omnisports rink hockey	Projet de création de deux vestiaires et sanitaires aux normes PMR Pose de dalle podotactile et peinture des contres marches sur les tribunes Modification des sanitaires publics	Permis de construire en cours Travaux 2026
Vestiaires foot Pierroton	PC en cours livraison de vestiaires modulaires accessibles en 2025	En cours

4. Point sur diverses actions communales et intercommunales

4.1 Formations des agents

Cette année 16 agents ont suivi des formations sur le thème de l'accessibilité et du handicap.

L'intitulé de ces formations est le suivant :

- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques : 1 agent
- L'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap : 2 agents
- Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sureté des établissements recevant du public : 1 agent
- L'accueil de public souffrant de troubles psychiques : 1 agent
- 11 animateurs ont suivi une formation en interne sur la trisomie. Cette formation a été réalisée par une association.

4.2 Manifestations municipales :

- Carnaval : les enfants porteurs de handicap y participent et sont accompagnés par un animateur dédié. De plus, le foyer Bois Joly situé sur notre commune propose un hébergement pour 64 personnes en situation de handicap mental ou psychique, dont 6 places d'accueil de jour.

Il propose un accompagnement pour maintenir et développer l'autonomie des personnes qu'il accueille, et favorise leur insertion sociale, leur bien-être et l'exercice de leur citoyenneté.

Lors du carnaval 2024, les résidents du foyer ont réalisé un char et ont défilé avec les enfants.

- Mondialette : tournoi de football qui regroupe les 5 accueils périscolaires élémentaires de la commune. Un enfant porteur de handicap ne peut y participer sportivement. Il est inclus dans le dispositif d'organisation de la manifestation et est chargé de récolter et d'afficher les résultats.

-Kermesse : les stands d'animation sont accessibles à tous et les enfants bénéficiaires de l'AEEH participent à la représentation sur scène avec une adaptation de leur rôle lors du spectacle.

4.3 Scolaires, Périscolaires et Extrascolaires :

- Le service Education a mis en place une information dans l'ouverture des droits aux activités : le Projet d'Accueil Spécifique. Cette information permet à la famille d'indiquer au service que son enfant bénéficie de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

Pour cela, les services se sont adaptés à savoir :

Dans les Centre de loisirs :

- Mise en place d'un accueil inclusif dans les ALSH du mercredi (accueil de loisirs sans hébergement)
- Aménagement des horaires pour faciliter l'accueil
- Adaptation de la participation aux activités et sur les différents temps de la vie quotidienne
- Renfort d'un animateur qui connaît l'enfant

Périscolaire :

- Mise en place d'équipes éducatives entre les familles, l'école et la collectivité pour adapter l'accueil et connaître les besoins spécifiques de l'enfant et de la famille
- Signature d'une convention avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public,
- Soutien d'un animateur lors du temps de sieste

- Formation des animateurs

Au total 19 enfants ont été accueillis dans les services municipaux sur le péricolaires, pause méridienne, centre de loisirs des mercredis et centre de loisirs vacances), ce qui représente un volume de 2988,75 heures.

Au SAJ (service animation jeunesse) : En 2024, 5 jeunes bénéficiaires de l'AEEH ont été accueillis sur les activités proposées par le SAJ.

- Adaptation de la participation sur les activités
- Accompagnement de l'enfant jusqu'à son domicile, si demande des parents
- Mise en place d'un animateur référent
- Mise en place dans la fiche sanitaire de liaison de l'onglet « informations utiles et recommandations » pour que la famille puisse interpeler le service sur les besoins spécifiques de l'enfant

La collectivité facilite l'accès aux soins en autorisant l'accès aux professionnels de santé dans les écoles, régulièrement sur le temps de pause méridienne.

L'école élémentaire du Bourg accueille une classe ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) de 12 élèves.

La collectivité acquiert, à la demande, du matériel adapté aux handicap : bureaux...

4.4 Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Pour la deuxième année, le service emploi et développement économique de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a participé à la SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Toute la semaine, du 18 au 22 novembre, des actions se sont succédées afin de favoriser l'inclusion des personnes porteuses de handicap dans le monde du travail : ateliers immersifs au cœur du handicap, visite d'entreprises, concours de jardiniers paysagistes en situation de handicap, duoday (des stagiaires handicapés ont accompagné dans leur travail des salariés d'entreprises), rencontres de l'emploi...

Lors du duoday, le service emploi et développement économique de la CDC a accueilli deux personnes porteuses de handicap pour leur faire découvrir les métiers d'agent d'accueil et d'animateur emploi afin qu'elles s'immergent dans le monde du travail.

L'objectif de cette opération est de promouvoir l'inclusion, de créer des rencontres entre professionnels et personnes en situation de handicap et de valoriser les compétences au-delà des différences.

5. Services de transports collectifs et intermodalité

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est autorité organisatrice des mobilités et assure la gestion d'un service de transport de proximité adapté aux personnes à mobilité réduite.

6 véhicules sont accessibles PMR pour le réseau Prox'bus. (3 bus 56 places minimum, 2 bus de 22 places, 1 véhicule léger).

Le réseau de transports scolaires dispose de 5 bus équipés PMR.

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a engagé son plan de mobilité simplifié en 2024.

A cet effet, une enquête en ligne auprès de la population a été lancée le 01/12/2024 jusqu'au 01/02/2025.

La population est invitée à y répondre via le lien ci-après :

<https://www.sphinxonline.com/surveyserver/s/TECURBIS/CCJEB-PMS/questionnaire.htm>

6. Point sur les ERP privés

En ce qui concerne les ERP privés, 5 dossiers d'aménagement ont été déposés en 2024 (4 sont concernés par l'accessibilité).

- Pharmacie de Cestas 9 chemin des Boutiques: avis favorable de la DDTM.
- Boulangerie Baldini 63 avenue Saint Jacques de Compostelle : avis défavorable de la DDTM

(dossier incomplet).

- Dejours cantine Caperlan route de Saucats : avis favorable de la DDTM
- Rpa Ginestey 2 chemin de la Coudisale : avis favorable de la DDTM

7. Point sur les logements locatifs sociaux

En ce qui concerne les logements locatifs, il n'y a pas d'information complémentaire depuis 2022.

8. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Lors de l'élaboration de l'Ad'AP, la commune n'a pas été sollicitée par les associations représentant les commerçants ni celles représentant les personnes handicapées.

Il a donc été décidé que des concertations auront lieu avec ces associations à chaque fois que la commune réalisera des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics. Ceci a été accepté par les services de l'Etat.